

# L'instruction des dossiers éoliens en Hauts de France

**Demi-journée des bureaux d'études**

**7 avril 2017**

**Service Risques**

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEEM



# Expérimentation AU depuis 2014

- **Autorisation unique ICPE pour les éoliennes et les méthaniseurs**
  - Dans 7 régions **(dont ex NPC et ex Pic)**, puis dans toute la France
  - Services : DREAL ; pilotage DGPR



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# BILAN de l'expérimentation AU pour l'éolien depuis 2014

- 166 dossiers AU déposés
- Délai moyen de recevabilité 127 jours (vs 120 jours réglementaires)
- Délai moyen de décision 141 jours (vs 90 jours réglementaires prorogeable)
- 17 décisions de rejet avant EP
- 39 décisions d'autorisation signées
  - dont 5 sans passage en CDNPS
- 11 décisions de refus signées
- 3 dossiers abandonnés



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



# Situation actuelle de l'instruction des dossiers AU éolien

- 33 dossiers reçus en décembre 2016 suite à la modification du tarif de rachat de l'électricité
- 54 dossiers en cours d'instruction sur la recevabilité
- 20 dossiers en cours d'enquête publique
- 22 dossiers en cours de décision finale



*Liberté · Égalité · Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



# Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017

- L'expérimentation de l'autorisation unique a pris fin pour tout nouveau dossier déposé au 1<sup>er</sup> mars 2017.
- L'autorisation environnementale unique remplace l'autorisation unique depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 .
- Les dossiers déposés au format autorisation unique avant le 1<sup>er</sup> mars 2017 continuent d'être instruits selon la réglementation applicable avant le 1<sup>er</sup> mars.
- Pour tout nouveau dépôt entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin 2017 :
  - Format Autorisation Environnementale
  - Format Autorisation ICPE et PC séparés
- Au 1<sup>er</sup> juillet 2017 : Autorisation Environnementale **sans Permis de Construire (supprimé pour les éoliennes) et sans Approbation au titre du code de l'énergie.**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# Les spécificités pour l'éolien :

- Suppression du PC pour les éoliennes soumises à autorisation (on le garde pour les éoliennes soumises à déclaration)
- Accord Défense, aviation civile et ABF au titre de la procédure d'autorisation environnementale (examen préalable prolongé d'un mois)
- Pièces à fournir :
  - a) Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme ;
  - b) La délibération favorable prévue à l'article L. 51 5-47, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement mentionnée à l'article L. 515-44 vis-à-vis des zones destinées à l'habitation définies dans le projet de plan local d'urbanisme ;



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# Les spécificités pour l'éolien :

- Consultation, sauf si le pétitionnaire a joint ces avis au dossier :
  - le ministre chargé de l'aviation civile,
  - le ministre de la défense,
  - l'ABF lorsque le projet relève de l'application des articles L. 621-32 ou L. 632-1 du code du patrimoine,
  - ainsi que, dans les cas prévus par un arrêté du ministre chargé des installations classées, les opérateurs radars et de VOR (Visual omnirange).



*Liberté · Égalité · Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# Nouveauté dans le 59

- La préfecture du Nord assure le rôle de Bureau de l'Environnement pour toutes les ICPE (dont l'éolien)
- La préfecture du Nord prend la présidence des CDNPS du Nord
- Passation des dossiers en cours d'instruction de la DDTM 59 vers la préfecture.
- Tout nouveau dossier éolien (et carrière) est déposé au Bureau de l'Environnement de la préfecture qui vérifie la complétude du dossier (forme) et réalise la saisine des services.



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# Merci de votre attention

